

Objets et liquides dans mes bagages

Questions de sûreté/sécurité

1. Votre bagage contient-il un objet interdit ou des marchandises dangereuses (voir ci-dessous) ?
2. Avez-vous accepté de transporter quelque chose pour une autre personne ?
3. Quelqu'un aurait-il pu mettre quelque chose dans votre bagage à votre insu ?
4. Avez-vous une pile au lithium dans vos bagages ?

Si oui, veuillez informer immédiatement l'agent à ce guichet

Liste non exhaustive, sous réserve de dispositions spéciales des compagnies aériennes

Interdits dans les bagages à main



Pas de liquides (y compris gels, crèmes, pâtes, etc.) dans des contenants de plus de 100 ml



Pas de thermomètres médicaux au mercure



Pas d'armes à feu (également réplique) et pas d'objets à pointe aiguë et bord coupant dont la lame est supérieure à 6 cm



Pas d'objets contondants, d'équipements de sport, d'outils de travail

Interdits dans les bagages de soute et les bagages à main



Autorisés sous certaines conditions en bagages à mains



Cigarettes électroniques autorisées seulement dans le bagage à main



Cartouches autorisées seulement dans le sac à dos d'avalanche (pas de cartouches de recharge)

Autorisé sous certaines conditions en bagages de soute



Armes à feu et munitions

Autorisés dans les bagages à main



Un exemplaire sur soi et par personne autorisé



Piles ou batteries de recharge au lithium, max 100 Wh

Autorisé dans les bagages en soute et les bagages à mains



Appareils électroniques avec piles ou batteries ne dépassant pas 100 Wh

Piles ou batteries entre 100 et 160 Wh : autorisation de la compagnie aérienne

Piles et batteries dans les bagages

Bagages en soute : aucune pile ou batterie de recharge autorisées

Bagages à main : piles ou batteries de recharge, à condition de ne pas dépasser une puissance de 100 Wattheures (Wh) et de respecter les dispositions suivantes :

- Deux piles/batteries au maximum si leur puissance individuelle ne dépasse pas 100 Wh
- Chaque pile/batterie doit être protégée contre les courts - circuits (emballée individuellement)
- Autorisation de la compagnie aérienne à partir de 100 Wh
- Il n'est pas permis de recharger les appareils/batteries à bord de l'avion.

Des mesures doivent être prises pour empêcher une activation involontaire de l'élément chauffant à bord de l'avion.

Remarque : vous pouvez transporter des piles/batteries **insérées dans un appareil** (jusqu'à 100 Wh au maximum)